

LIVRET D'ACCUEIL



BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES ÉTUDIANTS





BONJOUR !

Vous nous faites confiance
pour vous aider à traverser les problèmes
que vous rencontrez actuellement.

Afin de faciliter votre démarche,
ce livret d'accueil vous permettra
de prendre connaissance des points
importants de notre fonctionnement.

L'équipe du BAPE

LES PEP LOR'EST, UNE ASSO HISTORIQUE ET DYNAMIQUE !



- + **100 ANS** d'existence et d'histoire
- + **800** salariés et bénévoles
- + **80** métiers différents
- + **30 000** personnes accompagnées à tous les âges de la vie, chaque année

SUR 3 DÉPARTEMENTS DANS LES DOMAINES DE...

ENFANCE • ÉDUCATION • LIEN SOCIAL
PARENTALITÉ • SOIN • SANTÉ • PRÉVENTION
VACANCES • LOISIRS • CULTURE • FORMATION



POUR PLUS D'INFOS, RENDEZ-VOUS SUR
www.peplorest.org



LE BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS

C'est quoi ? Et quel est son rôle ?



Le BAPE est un établissement médico-social destiné aux étudiants POST-BAC de 18 à 27 ans quel que soit leur lieu d'habitation et leur formation (université, BTS, école préparatoire...).

L'équipe pluridisciplinaire assure une fonction d'accueil, d'écoute et de soins sous la forme de consultations. Le BAPE reçoit des étudiants souhaitant une aide psychologique.



C'est aux étudiants qu'il revient de faire la démarche de contacter le BAPE, même si des tiers peuvent les conseiller.

Le BAPE offre un accès gratuit pour tous les étudiant.es et est financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est.



Qui pouvez-vous y rencontrer ?

TOUTE UNE TEAM,
RIEN QUE POUR VOUS !




- ★ Un responsable de service
- ★ Un médecin psychiatre
- ★ Des psychologues
- ★ Une secrétaire médicale
- ★ Une assistante de direction
- ★ Des assistantes des services économiques



L'équipe du BAPE est en lien avec le Service de Santé Etudiante (SSE) de l'Université de Lorraine.

FORMALITÉS ADMINISTRATRIVES



Etape 1 : l'admission

Une permanence téléphonique est dédiée aux premières demandes des étudiants ayant un niveau d'études supérieur au BAC.

Vous pouvez la joindre au **03 87 21 04 70** ou au **06 75 17 70 33** et pendant ces créneaux :

- ★ Le lundi de 08h30 à 17h30
- ★ Le mardi de 08h30 à 17h00
- ★ Le mercredi de 09h30 à 17h00
- ★ Le jeudi de 08h30 à 14h30

Pour prendre un rendez-vous, adressez-vous directement au secrétariat médical.

Votre démarche sera prise en charge par la secrétaire médicale qui s'assurera que votre demande entre bien dans le cadre de notre agrément.

Avant le 1er rendez-vous au BAPE, vous devrez fournir les documents suivants :

- ★ Votre attestation de droits à la sécurité sociale en cours de validité
- ★ Une copie de votre carte étudiante ou un certificat de scolarité de l'année en cours
- ★ Une copie de votre carte nationale d'identité ou de votre titre de séjour
- ★ La fiche de renseignement du BAPE complétée



En l'absence de ces documents, le BAPE ne pourra pas vous recevoir. Toute modification ultérieure de la situation administrative de l'étudiant devra être aussitôt signalée au secrétariat médical.

PAR ICI
JE VAIS TOUT
VOUS EXPLIQUER !



Une fois le dossier complété, vous serez inscrit sur liste d'attente et contacté pour une proposition de 1^{er} rendez-vous.

Les premiers entretiens avec un(e) psychologue du BAPE permettent de préciser votre demande et de vous donner suite. La démarche est confidentielle.

Le référent de l'accompagnement est un(e) psychologue sous la responsabilité du médecin psychiatre. C'est avec eux que vous envisagerez le parcours de soin.

 Le règlement de fonctionnement de l'établissement ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie sont remis en annexe de ce livret et sont à votre disposition en salle d'attente.

La liste des personnes qualifiées (médiateurs) ainsi que les modalités pratiques de leur saisine sont également à votre disposition en salle d'attente.



ALERTE ET DE PRÉVENTION DES MALTRAITANCES
ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ
(NOTAMMENT ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP)
EN FRANCE.



NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE



Etape 2 : Prise en charge

Les prestations sont intégralement prises en charge par la sécurité sociale.

L'assiduité aux séances est un élément essentiel pour la réussite de l'accompagnement.

Si, exceptionnellement dans le cadre de votre accompagnement vous ne pouvez vous rendre à un rendez-vous, nous vous demandons de bien vouloir en avertir le secrétariat du BAPE dès que possible.

Des absences répétées ou trop fréquentes, consécutives et non justifiées pourront remettre en cause la poursuite de votre accompagnement.



En effet, les absences se font, d'une part au détriment des autres étudiants en attente de soins, et d'autre part pénalisent l'activité du BAPE, ce qui peut remettre en cause la pérennité de son offre de soins.

De notre côté, si un rendez-vous doit être annulé ou reporté, nous vous en aviserons par téléphone.



Etape 3 : Consultation et accompagnement

Les consultations sont obtenues auprès du secrétariat médical et n'ont lieu que sur rendez-vous.

Les premières consultations, à votre initiative, sont assurées par un(e) psychologue. Elles ont pour objectif d'évaluer la situation avec vous et de vous proposer une prise en charge adaptée.

La proposition de soins est l'aboutissement d'une réflexion commune qui peut nécessiter quelques séances et peut évoluer au fil du temps. Le changement de professionnel lors de l'accompagnement par le BAPE est possible. Il est à discuter avec le professionnel qui en référera à l'équipe.

Les six premières séances bénéficient automatiquement d'une prise en charge par votre caisse d'assurance maladie.

Si les rencontres doivent se prolonger au-delà de six séances, une réunion de synthèse en équipe aura lieu pour finaliser la proposition de traitement et adresser une demande de prise en charge par la sécurité sociale.

**Un dossier est ouvert à votre nom.
Les informations qu'il contient sont confidentielles et relèvent du secret médical.**



NOS LIEUX DE CONSULTATION



METZ - UNIVERSITÉ DE LORRAINE

> LIEU DE PRISE DE RENDEZ-VOUS

Ile du Saulcy - Bâtiment Simone Veil (13)
Tel : 03 87 21 04 70 • **06 75 17 70 33**
bape@peplorest.org

Accès en bus Mettis :

Ligne B : Arrêt Université Saulcy
Ligne A : Arrêt Square du Luxembourg



> LES HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8h30 - 17h50

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 17h30

Vendredi : 8h30 - 12h30

! Lorsque le BAPE est fermé et en cas d'urgence, **appelez votre médecin traitant ou le SAMU en appelant le 15.**

En cas de fermeture ou d'absence au secrétariat, vous pouvez nous adresser un sms au **06 75 17 70 33**.



VOS DROITS

Accès au dossier médical

Toute demande doit être faite par courrier à la direction administrative ou à la direction médicale du BAPE. (Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé).

En cas de litige

Toute personne prise en charge peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits en cas de litige, à une personne qualifiée qu'elle choisit sur une liste établie conjointement par le Préfet de Département et le Président du Conseil Départemental. Cette liste est affichée en salle d'attente.

Confidentialité • Secret professionnel

Article L. 1110-4 du Code de la Santé Publique

Article L. 4314-3 du Code de la Santé Publique

Article R. 4127-4 du Code de la Santé Publique

L'ensemble du personnel est astreint au secret professionnel et à l'obligation de réserve. Toutes les informations concernant l'étudiant(e), quel qu'en soit le caractère, sont conservées avec le souci d'une stricte confidentialité. Les règles en matière de secret professionnel interdisent de donner tout renseignement par téléphone.





TRAITEMENT DES DONNÉES MÉDICALES ET ADMINISTRATIVES

Article R. 1112-7 du Code de la Santé Publique

À l'occasion de votre venue, des renseignements administratifs et médicaux vous seront demandés et votre consentement sera recueilli. Ces données sont notamment enregistrées sur supports papier et informatique sécurisés, dans une finalité de gestion de votre dossier administratif, de votre parcours d'accompagnement au sein du BAPÉ, de votre suivi médico-social et médical, mais également à des fins de déclaration(s) et/ou de facturation auprès de différentes institutions légales obligatoires (Sécurité Sociale, mutuelle, M.D.P.H. ...) ou qui pourraient être autorisées à recevoir ces informations.

Pour sécuriser l'accompagnement et les pratiques de soins, une photo récente de chaque personne accompagnée est enregistrée dans son dossier.

Ces données feront éventuellement l'objet de traitements informatisés anonymes (cf. Annexe Notice RGPD).

En application de la loi « Informatique et Libertés » et du Règlement Général sur la Protection des Données, vous pouvez consulter vos données ou les faire rectifier.

Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données, mais cette opposition induira la cessation de l'accompagnement.

Personne de confiance

L'article L. 311-5-1 du CASF prévoit que « *Lors de sa prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social, il est proposé à la personne majeure accueillie de désigner, si elle ne l'a pas déjà fait, une personne de confiance* ».

La personne désignée peut être un parent, un proche ou le médecin traitant de l'usager. Cette désignation doit être faite par écrit et cosignée par la personne désignée. Elle est révisable et révocable à tout moment. (cf. Annexe Notice Personne de Confiance).

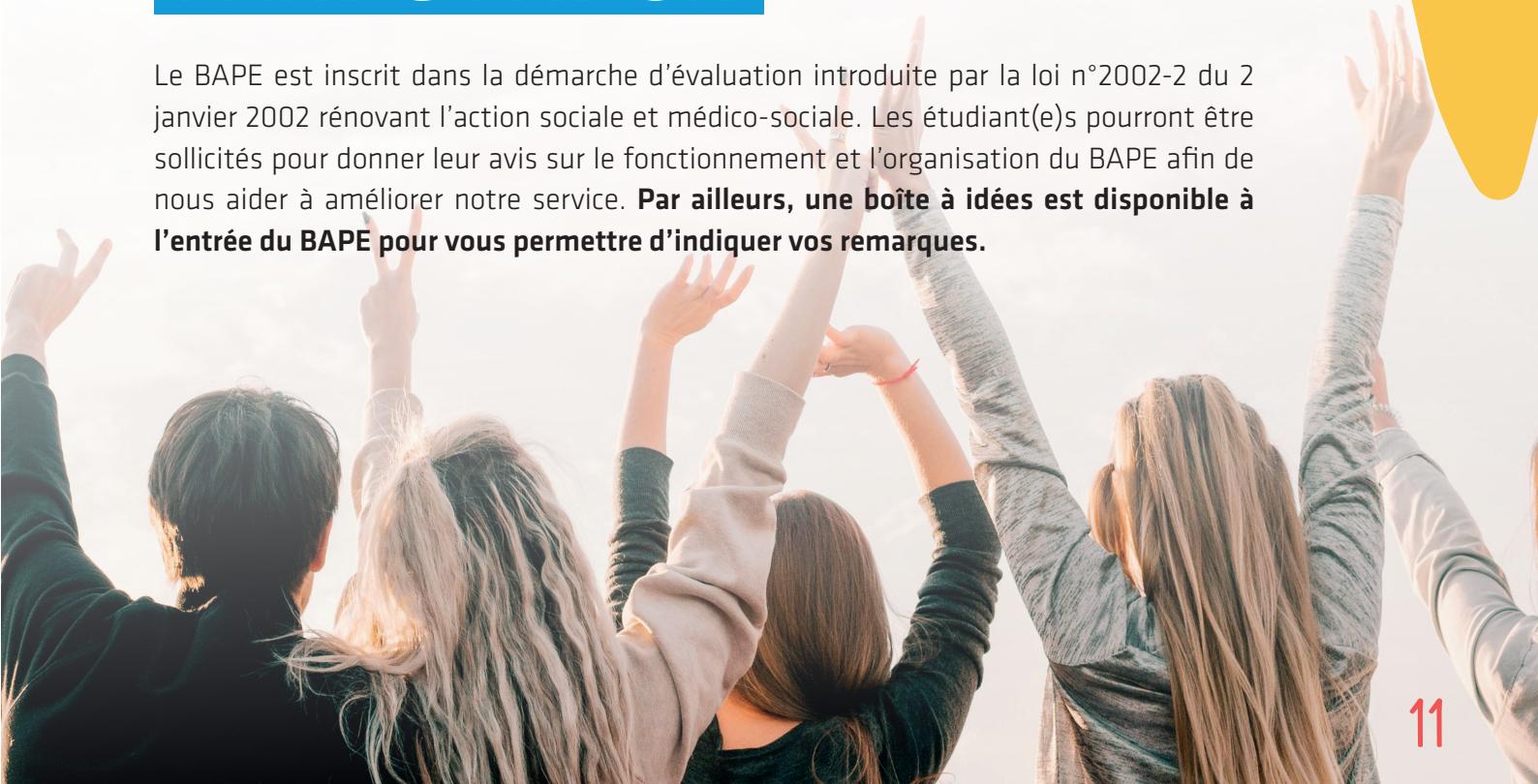
Identité Nationale de Santé (INS) Bien identifié, bien soigné



L'INS contribue à la qualité et à la sécurité de votre parcours au sein du BAPE.

C'est pourquoi il vous est demandé de présenter une pièce d'identité lors de votre premier rendez-vous. Son utilisation permet d'alimenter votre Dossier Médical Partagé (DMP) et de vous écrire sur votre Messagerie Sécurisée de Santé citoyenne, disponible dans «Mon espace Santé».

VOTRE PARTICIPATION



Le BAPE est inscrit dans la démarche d'évaluation introduite par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Les étudiant(e)s pourront être sollicités pour donner leur avis sur le fonctionnement et l'organisation du BAPE afin de nous aider à améliorer notre service. **Par ailleurs, une boîte à idées est disponible à l'entrée du BAPE pour vous permettre d'indiquer vos remarques.**



BUREAU D'AIDE PSYCHOLOGIQUE POUR LES ÉTUDIANTS



LES PEP LOR'EST - Association Territoriale (Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges) - 8 rue Thomas Edison - 57070 Metz
Tél : 03 87 66 64 19 - association@peplorest.org - www.peplorest.org

